

# CALENDRIER DES DATES IMPORTANTES

Congés annuels et programme d'horaire 7/7  
ÉTÉ 2026

INFORMATIONS GÉNÉRALES		
Période normale de vacances*		31 mai au 3 octobre 2026
Période longue de vacances*	Catégorie 1	24 mai au 10 octobre 2026
	Catégorie 2, 3 et 4	17 mai au 17 octobre 2026
Programme d'horaire 7/7		31 mai au 26 septembre 2026 (Cat. 2 et 3) 14 juin au 12 septembre 2026 (Cat. 1 et 4)
INFORMATIONS PARTICULIÈRES		
ACTIONS		DATES
Disponibilité des calendriers de vacances		À compter du 22 février 2026
Compilation de tous les formulaires quant à l'engagement du nombre de semaines de congé annuel (personnel de la catégorie 2)		Au plus tard le 6 mars 2026
Validation et correction des calendriers de vacances		Au plus tard le 8 mars 2026
Établissement des ratios de vacances		Au plus tard le 10 mars 2026
Expression de la préférence de vacances		12 au 30 mars 2026
Autorisation des calendriers de vacances		31 mars au 19 avril 2026
Affichage des calendriers officiels de vacances		20 avril 2026
Demande de participation aux horaires 7/7		Au plus tard le 30 mars 2026 (cat. 2 et 3) Au plus tard le 30 avril 2026 (cat. 1 et 4)
Autorisation des 7/7 et transmission des formulaires		Au plus tard le 21 avril 2026 (cat. 2 et 3) Au plus tard le 7 mai 2026 (cat. 1 et 4)
Affichage du programme 7/7		Au plus tard le 15 mai 2026 (cat. 1 et 4) Au début de la période couvrant le programme (cat. 2 et 3)

\* L'employeur doit favoriser l'octroi des congés annuels à l'intérieur de la période normale de vacances. Lorsqu'il est dans l'impossibilité de les accorder durant cette période, le gestionnaire doit communiquer avec l'agent de la gestion du personnel du Service des relations de travail.